

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 8.9.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Convention d'occupation de structures, bureaux et locaux municipaux
Avec les associations et instances suivantes :

L'association « Le Club de Scrabble »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe mise à jour et relative à l'occupation de la salle polyvalente de la Maison de la Solidarité par l'association « Le Club de Scrabble ».

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Thomas PIETTE

Le Maire,